



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 avril 2021, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr TEIXEIRA Francisco, Maire.

Etaient présents : Mr TEIXEIRA Francisco, Mme LE PAIH Nicole, Mr VAUTIER Gilbert, Mr COCHIN Jacky, Mr LEBOUVIER Yann, Mr KNAPIK Laurent, Mr PEIGNÉ Guillaume, Mme CHAMPAGNE Marine, Mr LEROY Rémy.

Absent excusé : Néant

Mr LEROY Rémy a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2021.

- Sous la présidence de Mme LE PAIH Nicole, adopte le compte administratif de l'exercice 2020, qui fait ressortir pour la commune, un excédent de fonctionnement de 668 618,59 € (dépenses = 146 111,62 € / recettes = 814730,21 €) et un excédent d'investissement de 28 163,74 € (dépenses = 35 267,30 € / recettes = 63 431,04 €)
- Approuve le compte de gestion de la commune de l'exercice 2020 dressé par Mr PAVY Pascal, comptable du trésor.
- Il est ensuite procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, soit :
 - ↳ 662 483,89 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002
- Vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à 856 550,84 € en section de fonctionnement et à 172 461,44 € en section d'investissement.
- Vote les taux des taxes directes locales, soit :
 - le taux de foncier bâti de référence 2021, soit 37,14 % pour un produit de 48 913,00 €.L'année 2021 est la première année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation (TH). Les communes ne percevront donc pas de recettes liées à la TH, sur les résidences principales. Pour compenser cette suppression de

recettes de TH, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée du coefficient correcteur (soit 20,22 %) qui est additionné au taux communal (soit 16,92 %).

- Taxe Foncier Non Bâti 28,99 % pour un produit de 18 119,00 €

Le produit total résultant de l'application de ces taux s'élève à 67 032,00 €.

- Vote les subventions qui sont allouées à différentes associations, soit :
- CCAS Léthuin : 1500,00 €
 - Croix Rouge comité Eure et loir = 20 € - Paralysés de France = 20 €
 - Donneurs de sang = 20 € - Comité anti-cancéreux = 20 €
 - Spa = 20 € - Anciens combattants Eure et Loir = 20 € - Siad = 150 €
 - Adepco = 120 € - Admr = 300 € - A.S Aunay Sainville = 50 €
 - Banque alimentaire = 170 € - Familles rurales Sainville = 50 € - Compa = 25 €
 - Jeunes sapeurs-pompiers Baudreville = 150 €
 - Secours catholique Auneau = 170 €
 - Restaurants du cœur = 150,00 € - Comité FNACA Auneau = 20,00 €

Questions diverses :

ENTEND le compte rendu des réunions des différents syndicats auxquels les délégués ont assisté : SIVOS, SIRP, SYAEPRAS, SIPSTA.

RETIENT le devis de l'entreprise LORENOVE pour l'achat puis la pose de volets sur les fenêtres de la salle du conseil municipal pour un montant de 3 250,00 € HT (soit 3 900,00 € TTC).

RETIENT le devis de l'entreprise TURPIN Didier pour les marquages au sol afin de sécuriser les arrêts des bus (SIVOS et Rémy) pour un montant de 1 899,35 € HT (soit 2 279,22 € TTC).

Les travaux de nettoyage de l'église ont débuté le 6 avril. Ils sont réalisés par la société GALLOPIN.

Le rapport d'étude géotechnique sur le sondage de la cavité réalisé du 17 au 19 février 2021 vient d'être envoyé à la mairie. Ce rapport préconise des recommandations pour le comblement de la marnière.

Le site Campagnol a été choisi comme site internet pour la commune de Léthuin.

Un point sur la vaccination est fait. Des créneaux ont été alloués par la CCPEIDF pour les personnes de 75 et + de Léthuin. Le site de vaccination se trouve à Epernon. D'autres possibilités de RDV vont être ouverts dans les prochains jours, et seront étendus aux personnes de 70 à 74 ans.



Le Maire,


Francisco TEIXEIRA